Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260430-D_2026_39-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 30 avril 2026

Le trente avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Leslie Bourgeois, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Étienne Heurtebise, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Julia Le Cam, Yvon Le Cousse, Pascal Prigent, Michèle Queïnnec, Anne-Laure Reig, Thierry Riou, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.		
Procurations :	Jean-Pierre Gautier à Nicolas Inisan, Christophe Lepitre à Bernadette Auffret, Sébastien Le Roux à Damien Guehl		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	15/03/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-39	Classification : 3.3

Tarifs : location des cabinets des médecins
Vote à l'unanimité

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la maison de santé Ti Emell, récemment rénovée et agrandie, dont les locaux sont loués aux professionnels de santé et qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les loyers et les cautions correspondants. De nouveaux médecins prévoyant de s'installer au 1er mai, elle propose d'ajouter à la délibération n°D-2025-40 du 26 juin 2025 les loyers ci-dessous :

Tableau des loyers et cautions :

	Loyer mensuel	**Caution**
Cabinet médecin 2	855 €	800 €
Cabinet médecin 3	800 €	750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De fixer comme indiqué plus avant le montant des loyers et cautions des cabinets médicaux n°2 et 3 de la Maison de santé Ti Emell ;
- De préciser que la ligne « médecin » de la délibération n°D-2025-40 du 26 juin 2025 correspond au loyer du cabinet médecin n°1 ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

MAIRIE DE PLOUGONVEN 29640